

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 28 novembre 2019
2. Urbanisme : Approbation du rapport de l'enquête publique de la modification N°3 du PLU.
3. Présentation de l'avant-projet de liaison RD829-RD1083
4. O.N.F. :
 - forêt travaux patrimoniaux d'exploitation et état de prévision des coupes (vente de bois)
 - état d'assiette 2021
5. Commission culturelle : maisons fleuries
6. Divers

Secrétaire de séance : **Anny RIEGEL-SUR**

Membres présents : Denis SCHULTZ, Jean-Paul BRUGGER, Anny RIEGEL-SUR, Martine WALTER, Maurice WEIBEL, Jean-François MAILLOT, Nathalie JACQUEMIN, Bruno KIENNERT, Amandine FAUVET, Laurent REINHOLD, Gwendoline HURSTEL.

Membres excusés :

**Fabienne TUSSING, excusée sans procuration,
Pierre SCHNEIDER, excusé procuration à Anny RIEGEL-SUR,
Luc SCHIMPF, excusé sans procuration.**

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Approbation du compte-rendu du 28 novembre 2019

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Urbanisme : Modification n° 3

Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 ;
- Vu** le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg approuvé le 01/06/2006 et modifié le 19/10/2010, le 22/10/2013, le 11/03/2016 et le 21/10/2016 ;
- Vu** le plan local d'urbanisme approuvé le 05/07/2011, modifié le 11/03/2015 et le 20/09/2017 ;
- Vu** la consultation, au titre de l'article L.104-2 du code de l'urbanisme, de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale pour l'examen au cas par cas en date du 24/07/2019 et sa réponse en date du 24/09/2019 ne soumettant pas le projet de modification du plan local d'urbanisme à évaluation environnementale ;
- Vu** l'arrêté en date du 25/09/2019 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n° 3 du plan local d'urbanisme ;
- Vu** le projet de modification du plan local d'urbanisme notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 02/08/2019 ;
- Vu** le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient les changements suivants du projet de plan local d'urbanisme :

- Suppression des dispositions relatives aux enseignes et à l'éclairage extérieur, introduites à l'article 11 réglementant l'aspect extérieur des constructions dans la zone d'activité IAU, dans la mesure où le PLU n'est plus habilité à les réglementer (cf observation du Sous-Préfet en date du 9 Septembre 2019)
- Suite à l'observation du Sous-Préfet en date du 9 Septembre 2019, les articles 2 des zones A et N sont complétés afin de soumettre les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs admis dans la zone à la double condition :
 - de ne pas être incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale et forestière du terrain sur lequel ils sont implantés,
 - de ne pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.Les aménagements et ouvrages tels que voirie, réseaux, bassins de rétention, etc... sont admis sans condition.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL : A ADOPTÉ PAR 10 (DIX) VOIX POUR ET 1 (UNE) CONTRE DE MADAME MARTINE WALTER

Décide :

- D'apporter les changements suivants au dossier de modification soumis à enquête publique :
 - Modification des dispositions de l'article 11 AU,
 - Modification des dispositions de l'article 2 A,
 - Modification des dispositions de l'article 2 N.

- D'approuver la modification n° 3 du plan local d'urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet **d'un affichage en mairie durant un mois** et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

- **Les Dernières Nouvelles d'Alsace**

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Sélestat-Erstein.

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de sa réception en Sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus,

Le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Présentation de l'avant-projet de liaison RD829-RD1083

Le Maire rappelle à l'assemblée l'historique de ce projet de liaison RD829-RD1083 et présente l'avant-projet.

Arrivée de Amandine FAUVET à 20H50.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : O.N.F. :

Forêt : travaux patrimoniaux et état de prévision des coupes (ventes de bois)

Programme des travaux d'exploitation 2020– État de prévision des coupes.

Sur proposition de la commission agriculture-forêt-environnement, le Maire présente le programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes établi par l'O.N.F. pour 2020.

Il informe l'assemblée que lors de l'adjudication du 12/12/2019, 20 lots sont restés sans preneur et tous les autres lots sont partis pratiquement sans surenchères. Les coupes de sécurisation en bord de route sur les populations de frênes produiront encore des lots complémentaires. De ce fait, il propose de reporter d'une année les autres coupes proposées par l'ONF en 2020. Il propose également de maintenir les lots de coupe sur pied des parcelles N°1 et N°3 et de demander à l'ONF de bien vouloir rectifier les documents en tenant compte de ces propositions. Il propose également de donner suite à la vente des grumes de frênes dans le cadre du marché négocié par l'ONF avec une entreprise Haut-Rhinoise.

VU l'exposé du Maire ;

Et en attente les documents rectifiés;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE :

- **D'adopter** le programme prévisionnel des coupes ainsi que le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour l'année 2020 après rectifications,
- **D'adopter** les conventions de maîtrise d'œuvre avec l'Office national des Forêts après rectifications,
- **D'autoriser** le Maire à signer les programmes de travaux respectifs.
- **D'autoriser** la vente des grumes de frênes dans le cadre du marché négocié par l'ONF avec une entreprise.

Pour mémoire, l'EPC ne tient pas compte des frais générés par l'adhésion au SIVU, ni la part salariale des bûcherons.

Adopté à l'unanimité

- état d'assiette 2021

Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2021.

Le Maire soumet au conseil municipal l'état d'assiette 2021, qui correspond au martelage des arbres qui seront coupés en 2021. L'état étant conforme au plan d'aménagement forestier, il propose de l'adopter.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Commission culturelle : maisons fleuries

Pour 2019, la commission culturelle propose de primer 20 maison fleuries (dont 2 avec des scores égaux pour les lots 3 et 15) sur les 28 maisons notées par le jury pour un budget total de 680 € suivant la répartition ci-dessous :

N°	Moyenne avec 8	PRIX
1	18,31	70
2	17,19	60
3	17,13	50
3	17,13	50
4	16,63	40
5	15,88	40
6	15,75	40
7	15,19	40
8	14,31	40
9	13,94	30
10	13,38	30
11	13,25	30
12	13,19	20
13	13,13	20
14	13,06	20
15	12,94	20
15	12,94	20
15	12,94	20
16	12,25	20
17	11,88	20

BUDGET TOTAL 680

HORS CONCOURS 2019

UNE PLANTE

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Divers

- Fêtes des aînés du 08/12/2019 : tout s'est bien passé et les personnes âgées étaient contentes,
- Marché de Noël à Sand du 15/12/2019 : les exposants sont contents et bonne fréquentation des visiteurs, remerciements du Maire aux personnes qui ont aidé,
- Concert de l'ensemble Vocal VARIATIONS à l'église Saint Martin de Sand du 15/12/2019 : église pleine,
- Communauté des Communes du Canton d'Erstein : arrêté préfectoral portant composition du conseil communautaire, pour Sand : 2 délégués,
- Salle Multifonctions : point,
- Entretien berges de l'III 2020 : programme d'entretien,
- Pont du Bitzen : travaux de sécurisation du pont sont terminés (commande de l'Association Foncière de Sand),
- Vitesse de passage des camions dans la commune : suite aux plaintes de plusieurs habitants, des courriers ont été faits à SPIESS et Sablières HELMBACHER
- Vœux de la municipalité et remise des prix des maisons fleuries : le 09/01/2020 à 19h30,
- Le PETIT THEATRE STRASBOURG présente CHOUPINETTE à Sand : le 18/01/2020 à 20h salle du Cercle Saint Martin.

Le conseil municipal est clos à 21h45.

